

1. Les structures de la recherche et de la technologie

1.1 Organisme de tutelle

Le Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation comprend les universités (éducation et recherche), la recherche industrielle et la politique danoise pour la technologie et l'innovation. Il est le principal organisme de Tutelle de la Recherche au Danemark.

Les Ministères de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, de l'environnement et de l'agriculture assurent aussi la tutelle d'instituts de recherches sectorielles. (Cf. Chapitre 3)

1.2 Organisme d'orientation

Les conseils de recherche danois

La recherche publique est très décentralisée au niveau de chaque faculté universitaire et il n'y a pas d'organisme de recherche centralisé. Il existe cependant un Conseil de recherche dont la tâche est de conseiller le ministre de la Science, de la technologie et de l'innovation sur les questions liées aux politiques de recherches danoises et internationales. En plus de cette fonction de conseil, le conseil de recherche joue un rôle important dans le financement des universités danoises. Jusqu'au 1^{er} janvier 2004, ce Conseil était divisé en 6 conseils spécifiques :

- Conseil de recherche en sciences naturelles
- Conseil de recherche en sciences médicales
- Conseil de recherche en sciences vétérinaires et agricoles
- Conseil de recherche en sciences sociales
- Conseil de recherche en sciences humaines
- Conseil de recherche en sciences techniques

Ces différents conseils fonctionnent comme des agences de financement pour la recherche danoise. Les fonds proviennent du gouvernement et sont attribués en fonction de la qualité et de la compétence.

La Commission danoise de recherche (Danish Research Commission), créée en 2000 par le ministre de la technologie de l'information et de la recherche, a récemment proposé des recommandations pour une réforme du système de recherche. Les huit partis politiques du parlement danois (Folketing) ont convenu en automne de 2002 d'une structure simplifiée pour la distribution des subventions de recherche. Ainsi, au 1^{er} janvier 2004 un nouveau système des conseils de recherche a été établi.

La réforme proposée présente les objectifs suivants :

- assurer la qualité de la recherche par le biais d'une large compétition ouverte pour toutes les attributions de subventions publiques de recherche (exceptées les subventions qui font partie du financement de base des établissements de recherche)
- simplifier l'organisation et la structure des conseils et des comités (en particulier comités de programme). Avec ces nouvelles mesures, les chercheurs devraient avoir une meilleure vue d'ensemble des financements disponibles
- présenter un nouveau système pour les conseils de recherche avec une structure de gestion renforcée
- assurer un soutien à la recherche fondamentale
- assurer un soutien à la recherche appliquée, à la recherche stratégique et à la recherche & développement.

Une simplification des procédures d'attribution des subventions résulte de ce nouveau système. Avant cette réforme, un candidat à une subvention avait une multitude de possibilités pour le dépôt de sa candidature :

- La fondation nationale de recherche
- Le bureau des conseils de recherche
- Les six conseils de recherche
- Le Conseil de formation à la recherche
- Les différents comités de programmes

- Les comités de recherche ministériels

Avec les nouvelles dispositions gouvernementales, il ne restera plus que 4 possibilités :

- La fondation nationale de recherche
- Le Conseil de recherche scientifique « Det frie forskningsråd ».
- Le Conseil de recherche stratégique « Det strategiske forskningsråd »
- Le Comité de coordination

Le Conseil de recherche scientifique englobe anciennement les 6 conseils de recherche qui deviendront à partir du 1^{er} février 2005 les 5 conseils de recherche :

- o Conseil de recherche pour la culture et la communication
- o Conseil de recherche nature et univers
- o Conseil de recherche pour la société l'industrie et le commerce
- o Conseil de recherche santé et prévention des maladies
- o Conseil de recherche technologie et production

1.3 Organisme de valorisation

Par le biais du Conseil pour la Technologie et l'Innovation (*Rådet for Teknologi og Innovation*), créé en 2002, le Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation coordonne et soutient au niveau national la politique d'innovation au Danemark. La mission de ce Conseil est de renforcer le développement technologique et d'innovation dans l'industrie. Les domaines d'actions de ce Conseil sont :

- Diffusion et transfert de savoir entre chercheur et Institution de recherche et d'enseignement et les Instituts de services Technologiques, les Institutions de savoir et les entreprises.
- Innovation, développement, diffusion, exploitation et commercialisation des résultats de recherche en nouvelle technologie du savoir
- Soutien aux entreprises de recherche et Développement
- Coopération internationale sur l'exploitation du savoir et de la technologie

1.4 Organisme d'évaluation

L'évaluation des universités danoises s'effectue indirectement via l'institut national d'évaluation (www.eva.dk) qui évalue les disciplines enseignées. Cet institut est un établissement indépendant créé par le ministère danois de l'éducation. L'institut :

- développe des méthodes pour évaluer la qualité de l'enseignement
- développe et rapporte la qualité des enseignements par des évaluations régulières
- conseille et collabore avec les services publics et les établissements d'enseignements sur les questions de qualité
- participe au système d'évaluation des établissements au niveau international